

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 avril 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq à dix-sept heures quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, Marlyne Turgeon, greffière et Caroline Asselin, greffière adjointe.

CV2428

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2429

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2430

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2431

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2432

Félicitations à Sanimax et au comité de citoyennes et de citoyens

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter Sanimax pour l'inauguration de son tout nouveau garage muni d'un système de traitement d'air à pression négative, ainsi que d'un biofiltre, afin de contenir les émanations provenant des carcasses d'animaux qui sont en attente de traitement, de même que de souligner la contribution exceptionnelle du comité des citoyennes et des citoyens et du membre du conseil de la Ville Michel Turner dans la mise en place de ce nouvel équipement, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2433

Félicitations au personnel de la Ville et à Convergence action bénévole

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le personnel de la Ville et Convergence action bénévole pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'activité de reconnaissance des bénévoles, le 12 avril 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2434

Période de questions pour les personnes présentes

Environ seize personnes assistent à la séance. Deux personnes prennent la parole.

CV2435

Période de questions transmises électroniquement

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière adjointe.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV2436

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville des séances du 24 mars 2025 et du 7 avril 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil de la Ville tenues le 24 mars et le 7 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2437

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances des 12, 18, 19 et 24 mars 2025

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12, 18, 19 et 24 mars 2025 est déposé.

CV2438

Dépôt des listes de contrats au 31 décembre 2024

Document d'aide à la décision [APP-2025-010](#)

Les listes de contrats au 31 décembre 2024 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2439

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3504 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [GRE-2025-020](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3504 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé.

CV2440

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3505 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [GRE-2025-021](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3505 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé.

CV2441

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3506 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [GRE-2025-022](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3506 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé.

CV2442

Dépôt de l'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

Document d'aide à la décision [GRE-2025-023](#)

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville mentionné ci-après, est déposé, à titre d'information :

- DISTRICT 5 : Karine Lavertu, membre du conseil de la Ville.
-

CV2443

Aide financière à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2035;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 25 000 \$ à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités et de sa mission auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2444

Liste des créances irrécouvrables autres que la taxation pour les années 2020 et 2021 et radiation de sommes

Document d'aide à la décision [FIN-2025-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2048;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De prendre acte de la liste des créances irrécouvrables autres que la taxation pour les années 2020 et 2021, qui est déposée à titre d'information.

De radier les sommes contenues dans la liste des créances irrécouvrables autres que la taxation pour les années 2020 et 2021, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-012.

Adoptée à l'unanimité

CV2445

Liste des créances irrécouvrables en matière de taxation pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2022 et radiation de sommes

Document d'aide à la décision [FIN-2025-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2049;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De prendre acte de la liste des créances irrécouvrables en matière de taxation pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2022, qui est déposée à titre d'information.

De radier les sommes contenues dans la liste des créances irrécouvrables en matière de taxation pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2022, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-013.

Adoptée à l'unanimité

CV2446

Avis d'intention d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 et rôles subséquents

Document d'aide à la décision [FIN-2025-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2051;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'exprimer l'intention d'établir, pour le rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 et pour les rôles subséquents, dans la catégorie résiduelle, les sous-catégories suivantes :

- 1 logement (incluant condo);
- 2 à 5 logements;
- 6 à 19 logements;
- 20 à 99 logements;
- 100 logements et plus;
- Résiduelle.

Adoptée à l'unanimité

CV2447

Révocation d'une responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises de Revenu Québec et désignation d'un nouveau responsable

Document d'aide à la décision [FIN-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2052;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Que les droits de responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises de Karina Bilodeau, Cheffe du service de la trésorerie et assistante-trésorière de la Direction des finances et de la trésorerie soient révoqués considérant son départ de l'organisation.

Que Frédéric Moisan, Directeur des finances et trésorier, soit désigné pour agir à titre de responsable des services électroniques de clicSÉQUR - Entreprises et soit autorisé à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisatrices et utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures) ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec pour tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au responsable des services électroniques, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR - Entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV2448

Embauche d'une Directrice des transports et de la mobilité durable

Document d'aide à la décision [GCH-2025-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2033;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'embaucher Houda Slaoui à titre de Directrice des transports et de la mobilité durable, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV2449

Autorisation de l'édition 2025 du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la ville

Document d'aide à la décision [DEV-2025-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1955;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'autoriser l'édition 2025 du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la ville, qui aura lieu du 12 au 14 juin 2025, selon le parcours tel que décrit à la fiche de prise de décision DEV-2025-004, de même que d'accorder une aide sous forme de soutien technique et logistique d'une valeur maximale de 134 317,59 \$ à Go le grand défi inc., pour l'organisation de cet événement et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2450

Entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 du Raid banque nationale à intervenir avec la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis et entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues à intervenir avec Accès transports viables et autorisations afférentes

Document d'aide à la décision [DEV-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2064;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis à utiliser certaines rues publiques, une partie du parcours des Anses et une partie du parc de l'Anse-tibbits, pour la tenue de l'édition 2025 du Raid banque nationale, tel que précisé à la fiche de prise de décision DEV-2025-018, ainsi que de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre du Raid banque nationale pour l'édition 2025 à intervenir avec la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis, telle que jointe à cette fiche de prise de décision

DEV-2025-018, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser Accès transports viables à utiliser certaines rues publiques et le terrain municipal de l'hôtel de ville, pour la tenue de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues, tel que précisé à la fiche de prise de décision DEV-2025-018, ainsi que de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique dans le cadre de l'édition 2025 de Saint-Romuald en p'tites roues à intervenir avec Accès transports viables, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2451

Financement de la dépense relative au projet pilote de plantation d'arbres d'alignement

Document d'aide à la décision [ENV-2025-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2037;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter un montant maximum de 100 000 \$, provenant de la réserve financière pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la politique environnementale, créée par le règlement RV-2022-22-36, soit pour le projet pilote de plantation d'arbres d'alignement.

Adoptée à l'unanimité

CV2452

Crédits additionnels relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation futurs de trois sites contaminés

Document d'aide à la décision [ENV-2025-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2038;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser les crédits additionnels au montant de 1 242 941 \$, ce montant correspondant aux sommes encaissées au cours des années passées à des fins de réhabilitation des sols contaminés de trois sites, et ce, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation futurs sur ces trois sites, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision ENV-2024-014.

Adoptée à l'unanimité

CV2453

Appui à l'entreprise Solifor pour le dépôt d'un projet portant sur la restauration d'une portion du ruisseau Terrebonne au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Document d'aide à la décision [ENV-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2039;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'appuyer la demande de financement de l'entreprise Solifor pour le dépôt d'un projet portant sur la restauration d'une portion du ruisseau Terrebonne au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

CV2454

Financement de la dépense relative aux travaux de construction et d'aménagement de la base de béton pour recevoir le monument en mémoire du soldat Léo-Major

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2025-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2073;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant maximum de 63 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, pour le financement de la dépense relative aux travaux de construction et d'aménagement de la base de béton pour recevoir le monument en mémoire du soldat Léo-Major.

Adoptée à l'unanimité

CV2455

Modification de la résolution CV-2023-05-28 « Désignation de toponymes de parcs et d'espaces verts »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2054;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2023-05-28 « Désignation de toponymes de parcs et d'espaces verts » par le remplacement, dans le titre et à l'alinéa, du document d'aide à la décision « URBA-CUMB-2023-012 » par le document d'aide à la décision « URBA-CUMB-2025-010 », et ce, afin de prévoir l'orthographe exacte pour l'ensemble des noms de parcs et espaces verts visés à ce document.

Adoptée à l'unanimité

CV2456

Approbation du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Lévis
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2055;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'approuver le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-011.

Adoptée à l'unanimité

CV2457

Attribution d'un toponyme
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2076;
En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le toponyme mentionné à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-007, conformément à la recommandation du comité de toponymie.

Adoptée à l'unanimité

CV2458

Régularisation du titre de propriété d'une partie de la rue Châteaubriand (lot 2 223 358, du cadastre du Québec, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2070;
En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'identifier une partie de l'assiette de la rue Châteaubriand (secteur Lévis) correspondant au lot 2 223 358 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-009, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser les titres de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV2459

Demande d'appui à la Commission de la capitale nationale du Québec pour la réalisation de projets porteurs pour la région

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-001](#)

ATTENDU QUE les projets d'aménagement de la Terrasse de Lévis et la reconstruction du Pont Garneau, sous forme de passerelle cyclopédestre, sont deux projets structurants à rayonnement régional;

ATTENDU QUE ces deux projets ont été proposés à la Commission de la capitale nationale du Québec en 2019 et en 2024 et ont reçu un appui favorable;

ATTENDU QUE ces deux projets ont été présentés à de maintes reprises aux députés ministres de notre région;

ATTENDU QUE ces deux projets ont fait l'objet d'un engagement du gouvernement du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2045;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'autoriser une demande d'appui auprès du ministre responsable de la région Capitale-Nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec pour la prise en charge et la réalisation de projets porteurs pour la région, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-001.

Adoptée à l'unanimité

CV2460

Nomination de membres de la commission consultative de développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2046;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer les membres de la commission de développement social et communautaire, tels qu'indiqués à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2461

Appui à la Municipalité régionale de comté des Appalaches et la Fédération québécoise des municipalités et demande au gouvernement du Québec concernant des enjeux d'intégration des enfants à besoins particuliers au camp de jour

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-018](#)

ATTENDU QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela, la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

ATTENDU QUE l'article 12 de la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit le fait de refuser, pour un motif discriminatoire, de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public et donne ainsi l'obligation à l'accès aux services adaptés du camp de jour pour les enfants aux besoins particuliers;

ATTENDU QUE les accompagnatrices et les accompagnateurs embauchés pour supporter l'intégration de ces enfants dans les groupes réguliers sont en grande majorité des étudiantes et étudiants non spécialisés de 16 à 24 ans;

ATTENDU QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants aux besoins particuliers sont en nette croissance d'année en année et qu'il y a une augmentation marquée de la sévérité des cas cliniques et de la comorbidité des besoins particuliers;

ATTENDU QUE le seul soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements aux enfants qui fréquentent les camps de jour représente, pour la Ville de Lévis, 3 % des coûts réels, ce qui est insuffisant pour répondre aux enjeux de façon appropriée et sécuritaire tout en maintenant un service à coût raisonnable pour les familles;

ATTENDU la résolution de la Municipalité régionale de comté des Appalaches du 12 mars 2025, sur les enjeux d'intégration des enfants aux besoins particuliers dans les camps de jour, et la lettre de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2024, demandent d'agir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et en appui à ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2047;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'appuyer la Municipalité régionale de comté des Appalaches et la Fédération québécoise des municipalités, en demandant la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées, pour le volet soutien à l'accompagnement.

De demander au gouvernement du Québec de prioriser la création de mesures financières spécifiques aux camps de jour, afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles.

De demander aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et de Plein air de mettre sur pied un comité avec les partenaires comme l'Association des camps du Québec, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées et l'Office des personnes handicapées du Québec, afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour du Québec.

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et de Plein air, à l'Association des camps du Québec, à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, à l'Office des personnes handicapées du Québec et au Centre de services scolaire des navigateurs.

Adoptée à l'unanimité

CV2462

Avis de motion du Règlement RV3521 modifiant le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3521 modifiant le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-003.

Ce règlement a pour objet de procéder à plusieurs modifications au Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles afin de prévoir la collecte du plastique d'ensilage, la fréquence du service de collecte, des dispositions en matière de responsabilité de la Ville et d'octroyer des pouvoirs d'inspection à divers fonctionnaires de la Ville.

CV2463

Avis de motion du Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-039](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV3528 abrogeant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-039.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

CV2464

Avis de motion du Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEV-2025-017](#)

Le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3530 fixant pour l'année 2025 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-017.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2025, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV2465

Avis de motion du Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-002.

Ce règlement a pour objet, sur un terrain où l'un des usages principaux autorisés fait partie de la famille agricole :

- de permettre que la classe d'usages C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.), déjà autorisée comme usage complémentaire à un usage agricole, soit exercée dans un camion de cuisine;
 - d'autoriser un seul camion de cuisine par productrice ou producteur agricole;
 - D'autoriser, à titre complémentaire aux usages agricoles, la vente et le service de consommation d'alcool, dans la mesure où cet usage est associé aux usages et classes d'usages suivants :
 - C101, restauration (restaurant, prêt-à-emporter, traiteur, etc.);
 - salle de réunion ou de réception;
 - transformation de produits agricoles pour la fabrication d'alcool ou d'un produit alcoolisé.
-

CV2466

Avis de motion du Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [FIN-2025-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3526 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-016.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière.

CV2467

Avis de motion du Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [TMD-2025-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3529 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-012.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues du Rail, Pamphile-Roi, Visitation, du Mont-Marie, Thibault, Leblond, Saint-Thomas et Sainte-Hélène, ainsi que dans le stationnement public municipal de la rue Joseph-Paquet.

CV2468

Adoption du Projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2056 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-002.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée

précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2469

Adoption du Second projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2059 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Second projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2328, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-047.

Adoptée à l'unanimité

CV2470

Adoption du Second projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2060 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2329, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-048.

Adoptée à l'unanimité

CV2471

Adoption du Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-035](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'ajouter et de préciser des définitions et, selon l'usage, de prévoir le nombre minimal d'arbres exigé sur un terrain, les normes pour la plantation d'arbres, la plantation d'essences d'arbres particuliers, la plantation prohibée d'arbres, la plantation et l'entretien d'arbres dans l'emprise de rue et l'abattage d'arbres;
- d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser pour l'aménagement et l'agrandissement d'un espace de stationnement extérieur et d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser pour la construction ou la réfection d'un toit plat ou dont la pente est inférieure à 17 % « 2(V) : 12(H) »;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2057 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2330, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-035.

Adoptée à l'unanimité

CV2472

Adoption du Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1307 à même une portion de la zone L1321, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-051](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage a pour objet d'agrandir la zone M1307 à même une partie de la zone L1321;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2062 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2332, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-051.

Adoptée à l'unanimité

CV2473

Adoption du Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-044](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a notamment pour objet de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2556 de façon :

- à réduire à 30 % le coefficient d'occupation du sol pour le groupe d'usages P1;
- à réduire à 2 étages la hauteur minimale des bâtiments principaux pour le groupe d'usages P1;
- à retirer la marge de recul avant maximale pour le groupe d'usages P1;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2058 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2331, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-044.

Adoptée à l'unanimité

CV2474

Adoption du Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-050](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats a pour objet de retirer, pour les organismes à but non lucratif, l'exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires de type fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires et de corriger la catégorisation d'une intervention pour des travaux de déblai et de remblai;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2061 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de

règlement adopté par la résolution CV2327, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-050.

Adoptée à l'unanimité

CV2475

Adoption du Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-007-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles a pour objet de créer une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, d'un montant maximal de 10 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que pour le volet cession d'immeuble, toutes les sommes du fonds général de la municipalité provenant de la cession d'immeubles décrits à l'article 1, déduction faite du montant nécessaire pour pourvoir au remboursement des engagements non échus qui auraient été contractés aux fins d'acquisition de ces immeubles échangés. Il est aussi prévu qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1936 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-007-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV2476

Adoption du Règlement RV3520 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité (mois de mai sans tonte)

Document d'aide à la décision [ENV-2025-008](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3520 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité a pour objet de suspendre l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 entre le 1^{er} au 31 mai de chaque année, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de participer au mouvement de protection des insectes pollinisateurs;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE1973 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV3520 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-008.

Adoptée à l'unanimité

CV2477

Adoption du Règlement RV3525 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Document d'aide à la décision [ENV-2025-009](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3525 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a pour objet d'établir, pour les trois prochaines années, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2013;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV3525 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-009.

Adoptée à l'unanimité

CV2478

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2479

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2480

Félicitations à La parade de Noël de Saint-Étienne

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter La parade de Noël de Saint-Étienne pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'activité de la chasse aux cocos en collaboration avec l'École plein soleil, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2481

Félicitations au maire de la Ville de Lévis, Gilles Lehouillier

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De se joindre à Convergence action bénévole et de féliciter le maire de la Ville de Lévis, Gilles Lehouillier pour son soutien et son engagement exceptionnel envers la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2482

Félicitations à Alexandre Côté

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Alexandre Côté pour le lancement de son troisième livre intitulé « Mon nom est toujours Bob », source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2483

Félicitations à Coopérative artistique solidartis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Coopérative artistique solidartis pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'exposition d'œuvres d'art, les 12 et 13 avril 2025, ainsi que pour leur 45^e anniversaire de fondation, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2484

CV2480

Félicitations à La parade de Noël de Saint-Étienne

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter La parade de Noël de Saint-Étienne pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'activité de la chasse aux cocos en collaboration avec l'École plein soleil, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2481

Félicitations au maire de la Ville de Lévis, Gilles Lehouillier

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De se joindre à Convergence action bénévole et de féliciter le maire de la Ville de Lévis, Gilles Lehouillier pour son soutien et son engagement exceptionnel envers la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2482

Félicitations à Alexandre Côté

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Alexandre Côté pour le lancement de son troisième livre intitulé « Mon nom est toujours Bob », source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2483

Félicitations à Coopérative artistique solidartis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Coopérative artistique solidartis pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'exposition d'œuvres d'art, les 12 et 13 avril 2025, ainsi que pour leur 45^e anniversaire de fondation, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2484

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2485

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 35, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe

Michel Patry, président du conseil